

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la halle des sports à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 avril 2019 .

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	28	2	2	3

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, PLAZANET Mélanie donne pouvoir à LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal

PERSONNEL

Délibération n°40-2019 : Entretien des bâtiments : Création de poste

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du CT en date du 03 avril 2018 sur la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade,
Vu l'avis du comité technique du centre de gestion en date du 05/04/2019,

Monsieur le Président indique que, suite à la fin de la mise à disposition d'un agent de la commune d'Eymoutiers pour faire le ménage à la crèche Vassimômes et à l'Office de Tourisme, il a été proposé à un agent du service des bibliothèques de faire des heures complémentaires.

Cette situation dure depuis 18 mois. Cette organisation étant pérenne, il convient de régulariser la situation du poste et de l'agent.

Compte tenu des besoins en ménage à la crèche et à l'office de tourisme, il faut créer un poste d'adjoint technique à 11h11 (11,19ème) par semaine. La nomination de l'agent concerné se fera sur l'échelon détenu en tant qu'adjoint du patrimoine.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE CREER un poste d'adjoint technique territorial au service entretien des bâtiments à 11h11 hebdo (11,19 ème)
- DE MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens ;
- D'INSCRIRE au Budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ;
- DE DECIDER que la présente prendra effet à compter du 1^{er} mai 2019;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 avril 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

Acte rendu exécutoire le : 9 - MAI 2019
Publié le : 9 - MAI 2019

